

# Engagement de navigation de Jet-ski dans le chenal d'accès à la Marina de Bouregreg

N°...../.....

Nom du propriétaire du Jet-ski objet de l'engagement : .....

CIN/ Passeport : .....,Tél : .....

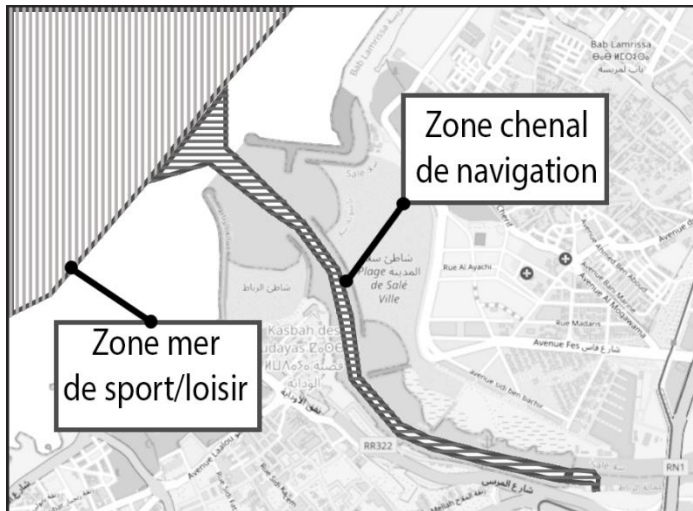
Jet-ski immatriculé sous le n°:....., Assurance valide au : ...../...../.....

Caution de mise à l'eau sous reçu n° : .....déposée en date du : ...../...../.....

Pour naviguer entre la rampe de la rive gauche et la mer pendant la journée du :...../...../.....

Et sous peine de perte de la caution de 1000dh, les utilisateurs du Jet-ski en objet s'engagent à respecter les mesures de sécurité suivantes :

- 1) Respecter scrupuleusement les règles de navigation et de sécurité maritime ; donner la priorité aux bateaux et embarcations ; réduire la vitesse à moins de **6km/h** au niveau de la zone chenal de navigation et se conformer aux ordres de la Capitainerie ;
- 2) Il est interdit de pratiquer toute activité de sport/loisir à l'intérieur du chenal d'accès à la marina. La zone sport/loisir commence à partir de 300m de l'embouchure et se termine à 5km vers la mer ;
- 3) L'utilisateur doit être majeur. Le mineur qui a plus que 16 ans doit être accompagné par une personne majeure ;
- 4) Il est interdit d'accéder au bassin de la marina sans autorisation de la Capitainerie ;
- 5) Il faut maintenir une distance de sécurité suffisante (plus que 30m) des zones de baignades, et des zones de sport nautique sans moteur ;
- 6) Il faut porter un gilet de sauvetage conforme ;
- 7) Il faut veiller à la protection de l'environnement ;
- 8) La mise à flot est interdite après 17h30 et la mise à sec doit se faire avant le coucher du soleil ;
- 9) L'utilisateur ne doit pas être en état d'ivresse ou sous influence de drogue ;
- 10) Les documents originaux du Jet-ski doivent être gardés en permanence à bord pour tout contrôle ;
- 11) Le propriétaire de l'engin demeure responsable de l'engin nautique, des personnes à bord et des éventuels dommages qui peuvent être causés.



### Zone chenal de navigation :

Zone de passager vers la mer, navigation à vitesse réduite (moins de 6km/h).

### Zone Mer :

Zone de pratique de sport/loisir conformément aux circulaires et règlements en vigueur.

1) Nom & prénom Pilote 2 : .....

CIN/ Passeport : .....Signature : .....

2) Nom & prénom Pilote 3 : .....

CIN/ Passeport : .....Signature : .....

«

**N.B.** : En cas de non-respect des clauses du présent engagement, des sanctions ou amendes peuvent être infligées, conformément à la loi 71-18 sur la police portuaire – Bulletin Officiel n° 6995 en date du 14 juin 2021 – 3 Dhu al-Qi' dah 1442.